



N° 35
22 mars 1999
Bimensuel

Dans ce numéro

 **ACTUEL**

Tarifs téléphoniques:
accord avec Swisscom **2**

 **AUTREMENT DIT...**

Affaires de gifles **2**

 **PRÉVENTION**

Fumeurs et non-fumeurs:
les enseignements du sondage **3**

 **EDITORIAL**

Entre protagonistes de la Table ronde **3**

 **EMPLOI**

22 postes vacants **8**

 **MODERNISATION**

Les statistiques vaudoises revisitées **14**

 **CONSEIL D'ETAT**

Décisions de la quinzaine **15**

 **MEMENTO**

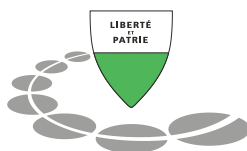
Un photographe tchèque à Gingins **16**



PHOTOS PHILIPPE MAERER

Bonne humeur à la 3^e séance plénière de la Table ronde. Daniel Brélaz, Luc Recordon (Les Verts) et Pierre Berlie (Organisme médico-social vaudois).

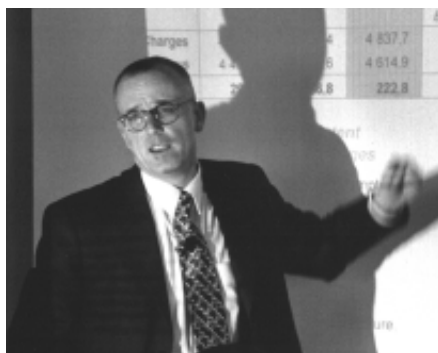
La Table ronde entre dans le vif du sujet



Après la troisième séance plénière, le 18 mars à la Longeraie, la Table ronde vaudoise est au milieu du gué. Quelque trois cents propositions ont été présentées dans les groupes thématiques. Il reste dix semaines pour en tirer un programme qui tienne la route.

Pages 4 à 7

La bonne nouvelle des comptes 1998



Le déficit de l'Etat en 1998 sera de 223 millions de francs, alors que le budget en prévoyait 456! C'est la bonne nouvelle annoncée le 18 mars par Charles Favre, chef du Département des finances (photo), devant les participants à la 3^e séance plénière de la Table ronde. Mais attention: ce résultat reste négatif, puisque la dette de l'Etat continue d'augmenter. Et surtout, la bonne surprise est due pour l'essentiel à des recettes ponctuelles, imprévisibles et destinées à ne pas se répéter.

Pages 11 à 13



Téléphonie et télécommunications: accord entre Swisscom et l'Etat pour 1999

Un consortium composé du service des Hospices cantonaux, de la Ville de Lausanne, des Hôpitaux universitaires genevois et de l'Administration cantonale vaudoise, a négocié avec Swisscom les tarifs de la téléphonie et des télécommunications pour l'année 1999. Les conditions obtenues sont avantageuses. Elles ne sont pas publiques, car les signataires de cet accord se sont engagés à ne pas les divulguer.

Coûts réduits pour l'Etat

Les avantages obtenus de Swisscom sont significatifs, ils représentent une baisse des coûts de l'Etat dans ce domaine, qui est

particulièrement bienvenue dans les circonstances actuelles. L'accord signé pour cette année ne signifie pas qu'il sera automatiquement reconduit en 2000.

Les membres du consortium étudieront l'automne prochain l'opportunité d'un appel d'offres, ouvert à d'autres opérateurs.

Durant ces négociations, la DPSI (Direction, planification et stratégie informatiques) a pu bénéficier de l'appui et des conseils de Daniel Brélaz, directeur des Services industriels de la Ville de Lausanne.

Francis Randin, chef de la DPSI



PETITES ANNONCES

A vendre: grand appartement de 4,5 pièces à Collombey (VS), dans la tranquillité et la verdure, à 30 min. de Lausanne et 20min. des pistes de ski. Grand garage dans l'immeuble et place de parc extérieure. Prix: Fr. 295'000.-

Tél. 024/472 84 92.

A vendre: tente familiale 6 places, très bon état. Valeur neuve: Fr. 1500.-. Cédée: Fr. 850.-

Téls: 021/314 66 24 (prof.);
021/864 58 18 (privé).



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desales.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

AUTREMENT DIT...

Et paf !

Choc de titres dans 24 Heures du 11 mars

En page 33, à propos des délibérations du Grand Conseil:

**Prolongation du train Aigle-Leysin:
le Grand Conseil gifle Philippe Biéler**

En page 4, le même jour, à propos d'un jugement prononcé à Athènes pour injure d'un fonctionnaire du fisc à la veuve de l'ex-premier ministre grec:

**Sept mois
de prison
pour une gifle**

Serons-nous eurocompatibles?

MON PC

Le Projet An 2000 sur Intranet

Sur la page d'accueil du site de l'Etat de Vaud, cliquez *Nouveautés/Intranet/Projet An 2000*, pour tout savoir sur le grand saut de l'informatique vaudoise.

Dix boutons de navigation offrent un tour d'horizon détaillé sur différentes questions: les dysfonctionnements possibles, l'organisation, le budget, l'avancement du projet, notamment.

Dès le mois d'avril, un moteur de recherche permettra d'effectuer «on line» un bilan des applications. Et vos commentaires sur la consultation de cet Intranet pourront être communiqués directement par e-mail à l'équipe Projet An 2000.

La Table ronde sur l'Internet



Le site Internet de l'Etat de Vaud (<http://www.vd.ch>) vous donne accès aux procès-verbaux intégraux des séances plénières de la Table ronde. Vous y trouverez également les principales informations touchant l'organisation des séances, la liste des participants aux séances plénières et aux groupes thématiques, ainsi que le calendrier mis à jour.

Réorganisation de la Chancellerie: un Bureau oublié

La Chancellerie d'Etat comprend également le Bureau de vente de lois et législations, sis à la place du Château 6, 2^e étage. Deux numéros de téléphone sont à disposition: 021/316 41 91 et 316 40 34; et un numéro de fax : 021/316 41 90.

Heures d'ouverture : 8h30 – 11h30; 13h30 – 16h30.



Sondage «La fumée au bureau»

Au-delà des règles, un esprit de tolérance

Vous avez été près de 500 à vous prêter au jeu du sondage sur la fumée au bureau. Les non-fumeurs se sont sentis plus concernés. La tendance est à la concertation.



«La guerre des clopes n'aura pas lieu», titrait *La Gazette* dans son dossier de novembre dernier. Le tour d'horizon réalisé dans différents services de l'administration laissait en effet présager un règlement à l'amiable de la question entre fumeurs et non-fumeurs. Le sondage qui accompagnait ce dossier nous a permis de connaître un peu mieux les avis des uns et des autres sur les modalités de ce «gentlemen's agreement».

Un sujet d'intérêt général

Comme le révélait le sondage sur *La Gazette*, un sujet proche du quotidien des collaborateurs de l'Etat suscite un fort intérêt. La fumée au bureau ressortait logiquement en tête du palmarès. Le questionnaire qui accompagnait ce dossier a été aussi bien accueilli, puisque près de 500 lecteurs



ont répondu spontanément. 460 questionnaires ont pu être traités par le SCRIS, comprenant 20% de fumeurs et 80% d'ex ou de non-fumeurs.

La proportion de fumeurs est identique pour les deux sexes et par classe d'âge dès 21 ans. Par contre, les plus jeunes répondants fument moins. Deux personnes sur trois partagent un bureau avec des collègues, dont des fumeurs dans 27% des cas.

La fumée qui gêne

La fumée dérange souvent une personne sur quatre, rarement ou occasionnellement une sur deux. Les principaux inconvénients cités sont dans l'ordre la mauvaise odeur dans les cheveux ou les vêtements (64%), le manque de respect pour autrui (60%), et les craintes pour la santé (49%).

Chez les fumeurs, le manque de respect est la plus grande préoccupation (signe de culpabilité ou de tolérance?). Les réticences des non-fumeurs se répartissent principalement sur les trois inconvénients mentionnés.

Où faut-il réglementer?

Interdire la fumée au poste de travail ne recueille que 28% des voix. En revanche, des prescriptions sont jugées utiles par 60% des répondants, aussi bien chez les fumeurs que les non-fumeurs. Dans un bureau partagé, les premiers oscillent entre l'interdiction pure et simple (43%) et les zones réservées (32%); alors que les seconds revendiquent



largement une interdiction (82%). Dans chaque groupe, on s'entend sur la réglementation devant régir la fumée dans les salles de conférence (interdiction) et les cafétérias ou les cantines (zones séparées).

Si des règles restrictives devaient être édictées, les fumeurs reconnaissent souvent qu'ils auraient de la peine à les respecter. La moitié des répondants (dont un quart de fumeurs) seraient favorables à des programmes de désaccoutumance, bien que ceux-ci suscitent des commentaires contrastés quant à leur coût et à leur légitimité. DG



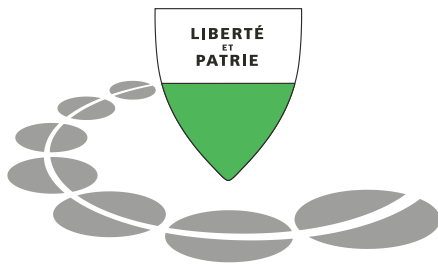
Celui qui le dit...

Du jamais vu. Les rapports qui se tissent entre les partenaires de la Table ronde n'obéissent à aucun des schémas ordinaires du débat politique. Les protagonistes s'écoutent mutuellement. Ils ont l'air de postuler que leurs interlocuteurs sont sincères. Pas d'invectives. Pas de procès d'intentions. On a le sentiment de découvrir un monde nouveau. Et lorsque les représentants d'un syndicat menacent de s'en aller en dénonçant les manœuvres «néo-libérales» du gouvernement, on les écoute sans les interrompre; la polémique s'éteint aussitôt, et l'on passe à autre chose.

La scène politique ordinaire commande que chaque acteur montre sa force en critiquant le plus durement possible ses adversaires ou ses concurrents, en leur prêtant les plus sombres desseins. On s'affiche d'autant plus blanc que l'autre est peint en noir. Tel est du moins l'usage, éprouvé à satiété dans toutes les campagnes électorales, et jusque dans les débats parlementaires les plus anodins. Le public et la presse ont admis cet usage, en se disant que si chacun force un peu la note, c'est finalement «de bonne guerre». C'est ainsi qu'on doit finalement se résigner à des compromis sans consensus, que chacun médite de corriger à son profit à la prochaine occasion.

La Table ronde induit des comportements inverses. Ici, chaque acteur prend soin d'éviter de soupçonner toute intention cachée chez les autres, sans doute pour éviter qu'on lui rende la pareille. Les préceptes en vigueur rappellent le dicton «Il faut se méfier des méfiant». Personne n'a envie de susciter la méfiance des autres en exprimant de la méfiance à leur égard. Et l'on pense aussi à la sagesse des cours d'école, moins enfantine qu'il n'y paraît: «Çui qui le dit, c'est çui qui l'est». En disant ce qu'on pense de l'autre, on révèle par projection ce que l'on est soi-même. Dans ce cadre-là, il est nécessaire de croire à la bonne foi du partenaire pour rendre crédible sa propre bonne foi. De ce cercle vertueux devrait bien sortir quelque chose.

Laurent Rebeaud



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

La Longeraie, 18 mars. Concertation à la table présidentielle. De g. à dr.: Philippe Biéler, Roger Nordmann, Charles-Louis Rochat.

La Table ronde au milieu du gué

Le point

La récolte des idées susceptibles d'améliorer les finances publiques vaudoises est pratiquement arrivée à son terme dans les groupes thématiques de la Table ronde. Il y en a près de trois cents. La deuxième phase, qui consiste à trier parmi ces idées celles qui, ensemble, pourront faire l'objet d'un large consensus, peut commencer. Tel est le constat qui a marqué la troisième séance plénière de la Table ronde, le 18 mars, au Centre de conférences de La Longeraie, à Morges.

Les différents partis et associations participant à la Table ronde admettent d'entrer en matière sur des propositions venues de l'«autre bord», dans la mesure où leurs propres propositions seront également prises en compte, qu'il s'agisse de mesures d'économies ou de recettes nouvelles. Il y aura donc des négociations au sein de chaque groupe thématique, puis au sein du Bureau de la Table ronde, qui comprend des représentants de chaque groupe thématique et de chaque parti représenté au Grand Conseil.

Séance de clôture le 26 mai

Afin de donner aux participants le temps d'informer et de consulter leur base avant la phase finale, les deux séances plénières prévues pour le 30 avril et le 6 mai ont été supprimées. La dernière séance plénière est désormais fixée au 26 mai.

De la concertation à la décision

Comment la Table ronde vaudoise cherche à éviter les écueils qui ont coulé la Table ronde genevoise.

Pour parvenir à réunir la quasi-totalité des forces politiques et des associations faitières de la «société civile» autour d'une table, le Conseil d'Etat devait élargir le champ de débats. C'est ainsi qu'il a proposé de mettre sur la table non seulement les questions financières, mais aussi les perspectives de développement à long terme.

Aucun sujet n'est tabou et les participants peuvent proposer toutes les mesures qu'ils jugent opportunes. Il est donc permis de proposer des mesures qui coûtent à court terme, mais dont on peut attendre des effets positifs à plus long terme. Le groupe sélectionne ensuite les propositions qu'il juge dignes d'être approfondies. Il n'y a pas de votes, mais une évaluation informelle du degré de consensus.

Le processus vaudois est différent de celui qui a échoué à Genève sur trois points:

- les partis politiques ne sont pas les seuls interlocuteurs,
- le processus se déroule sur plusieurs mois,
- il n'est pas prévu de vote populaire sur un «paquet» ficelé.

Après la Table ronde

A l'issue de la Table ronde, les participants devraient retenir un certain nombre de propositions formant un ensemble cohérent et politiquement équilibré. Il appartiendra ensuite au Conseil d'Etat de le transformer en décisions politiques.

Certaines propositions exigeront de modifier des lois, alors que d'autres seront de la compétence du seul gouvernement (modifications de règlements).

Le Conseil d'Etat a l'intention de suivre les procédures ordinaires: chaque mesure qui devra passer devant le Grand Conseil fera l'objet d'une décision séparée. On attend évidemment des partis politiques qu'ils respectent au Grand Conseil l'équilibre global des mesures que leurs représentants auront approuvées à la Table ronde.

Vers un programme gouvernemental

La Table ronde est une sorte de procédure de consultation d'un nouveau type, fondée sur le dialogue direct entre les milieux intéressés. Ses conclusions pourront servir de référence pour le programme de législation que le Conseil d'Etat entend publier cet été.

Roger Nordmann, secrétaire général de la Table ronde

Jean-Pierre Hocké: «C'est bien parti»

Le nouveau chef du Service des affaires extérieures met son expérience de la négociation internationale au service de la Table ronde. Selon lui, les conditions du succès sont réunies.

— *A mi-parcours, comment va la Table ronde?*

— De mon point de vue, elle va bien. Naturellement, nous sommes encore loin des conclusions et des résultats concrets espérés en termes financiers. C'est normal, puisque nous sommes justement à mi-parcours. Mais pour porter une appréciation, il faut voir le point de départ.

Le point de départ, c'est moins l'échec de la votation du 29 novembre 1998 que la rupture du dialogue entre les différentes composantes de la société vaudoise. Le premier objectif de la Table ronde, c'était de renouer le dialogue, de sortir des slogans, de mettre les problèmes sur la table, d'amener les différents partenaires à se mettre d'accord sur une base d'informations commune. Tout cela pour donner forme à une volonté d'aboutir ensemble à des solutions réalistes. De ce point de vue-là, l'objectif est largement atteint.

J'observe que la plupart des participants qui avaient des doutes au début sont les premiers surpris. Ils constatent qu'on les écoute, que leurs préoccupations sont prises au sérieux et que leurs propositions sont correctement enregistrées.

— *On sent pourtant une certaine impatience, notamment dans la presse. Pour quand peut-on espérer des résultats concrets?*

— Les résultats concrets ne seront visibles qu'à la fin du processus, vers fin avril. Et peut-être ne seront-ils encore que partiels, car un certain nombre de mesures approuvées dans leur principe



Jean-Pierre Hocké, chef du SAE, préside le «groupe d'appui» de la Table ronde

devront sans doute faire l'objet d'études approfondies, surtout si elles sont originales.

Au stade actuel, je suis plutôt optimiste. Le calendrier des groupes de travail thématiques est respecté. La phase de mise en commun des propositions est pratiquement terminée.

Nous entrons maintenant dans la deuxième phase, où il s'agira pour chaque groupe de trier ces propositions afin de dégager celles qui peuvent réunir ensemble un bon degré de consensus. Selon ce qui a été dit lors des premières séances plénières, la plupart des participants sont prêts à accepter des efforts, voire des sacrifices par rapport aux intérêts du groupe qu'ils représentent... pour autant que les autres en fassent autant.

A l'intérieur de chaque groupe thématique, il s'agira de pousser avec détermination la convergence des propositions jusqu'à des solutions agréées en commun. Il appartiendra ensuite au Conseil d'Etat, avec l'aide du bureau de la Table ronde, d'établir un

rapport réaliste entre les efforts qui permettront de réaliser des économies et ceux qui produiront une augmentation des recettes.

— *L'objectif du Conseil d'Etat est d'atteindre le «petit équilibre» en l'an 2001. Sera-t-il atteint?*

— Cela paraît possible. En tout cas la voie pour y parvenir est bien tracée. Mais évidemment, comme dans toute négociation, les résultats acquis à une étape donnée du processus ne permettent pas de préjuger du résultat final.

— *Et si l'objectif n'est pas atteint?*

— Il me paraît qu'une solution de repli n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour. Nous travaillons dans une perspective de succès, même si chacun sait que le succès n'est pas assuré. Cela correspond, d'après ce que je peux percevoir, à l'état d'esprit général de la Table ronde. Dans la mesure où cet état d'esprit est nouveau par rapport à la méfiance et aux blocages qui ont prévalu ces dernières années, nous devrions en tout cas enregistrer un progrès sensible en direction de l'objectif.

Je rappelle par ailleurs que le but de la Table ronde ne se réduit pas à un objectif financier. Il s'agit de contribuer à construire l'avenir du Canton. Dans cette perspective, l'amélioration de la qualité du dialogue entre les différentes composantes de la société, telle que nous l'observons dans le microcosme de la Table ronde, constitue un signe très encourageant.

Interview LR

Les coûts de la Table ronde en détail

Dans sa séance du jeudi 4 mars 1999, la Commission des finances du Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit supplémentaire au budget 1999 d'un montant de 641'100 fr. Ce crédit supplémentaire assure ainsi le financement de la structure mise en place à La Longeraie, à Morges – engagement du secrétaire général et d'une équipe de secrétaires pour le suivi des nombreuses séances plénières et thématiques. Cette structure coûtera environ 270'000 fr.

Voici les principales autres charges liées à l'organisation de la Table ronde:

- location des salles pour un montant total de 25'000 fr. Cinq séances plénières avec une soixantaine de participants plus une trentaine de tables thématiques sont prévues;
- indemnisation des participants sur la base des modalités appliquées aux commissions du Grand Conseil, à hauteur de 107'500 fr.;
- appuis en termes de développement d'un outil de workflow (suivi électronique des documents) et en termes de communication pour 155'000 fr.

Réduction des frais de repas

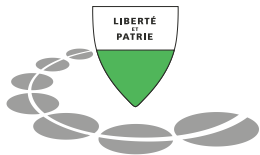
Le dernier poste important est constitué des frais de repas et de réception pour un montant de 14'935 fr. Ce montant a fait l'objet d'un amendement de 7'800 fr. de la part de la Commission des finances qui vise à supprimer les repas des séances plénières. Ceux-ci seront donc payés par les participants.

Il est à noter que le premier crédit supplémentaire demandé par le Conseil d'Etat s'élevait à 737'000 fr. Cette première estimation du budget de la Table ronde avait été établie alors que l'organisation était en cours d'élaboration. Suite aux demandes de la Commission des finances, il a pu être revu à la baisse en tenant compte des dépenses effectivement prévues.

Par exemple, le matériel informatique nécessaire pour le secrétariat général a été financé par le crédit supplémentaire «An 2000», puisque ce matériel sera recyclé dans ce contexte.

Le Conseil d'Etat a également pris en compte le fait que, à titre de compensation, le budget attribué aux projets de réallocations ne serait pas entièrement dépensé. Il prévoit en effet une économie à hauteur de 415'000 fr. sur différents projets du volet «Autres priorités gouvernementales».

Ainsi, pour un montant de 641'100 fr., il est possible d'assurer à l'ensemble des participants des conditions logistiques optimales afin que les travaux, difficiles, de la Table ronde se déroulent dans les meilleures conditions possibles.



La Table ronde vue de l'intérieur

Six impressions personnelles de gens qui participent aux travaux d'un groupe thématique de la Table ronde

(Propos recueillis par Jacqueline Decurnex et Philippe Anhorn)

«Les gens hors du sérail politique sont passionnés»

Pour **Laurence Martin**, coanimatrice du Forum des associations, «les gens hors du sérail politique sont passionnés par l'exercice». De fait, en 15 jours, les milieux associatifs ont pu mobiliser une dizaine de personnes compétentes – et donc surchargées – comme déléguées ou suppléantes aux diverses tables thématiques. Cela dit, elle est optimiste sur les chances de la Table ronde



PHOTOS PHILIPPE MAERZ

d'aboutir à une certaine amélioration des finances cantonales «même si l'impact sera sans doute plus psychologique que concret». Quant au rapport entre le coût de l'opération et son potentiel d'économies ou de recettes nouvelles, elle estime que «le budget est raisonnable si la Table ronde peut amener des ouvertures dans la situation complètement bloquée que nous connaissons».

«L'émergence d'une culture relationnelle différente»

Fabien Loi Zedda, secrétaire général du DFJ, relève qu'après deux séances thématiques, «il est trop tôt pour préjuger de la faisabilité des propositions qui sont émises». Il relève «l'incontestable émergence d'une culture relationnelle différente» dans le canton à la faveur de cette Table ronde. Fabien Loi Zedda souligne que les chefs de service et secrétaires généraux ne participent à ce processus que pour y apporter un appui technique. A ce titre justement, il est frappé par les niveaux d'information très divers des participants, et confie qu'à ses yeux, «sur 60 à 70 propositions émises jusque-là dans les domaines de la formation ou de la culture, seules quelques-unes sont réellement nouvelles». Il est vrai que les chefs de service ont appris à ne pas montrer leur étonnement...



«On ne tirera plus rien de la chasse au gaspillage»

«Les esprits sont préoccupés par le besoin de retrouver une vision globale», note **Marc Diserens**, chef du Service de la santé publique. Pour lui, il y a peu de chance de réaliser des économies significatives à court terme dans la santé: «On ne tirera plus rien de la chasse aux gaspillages, qui a déjà eu lieu. Retrouver une vision globale, c'est fixer le cadre dans lequel des économies peuvent encore être faites, par rationalisation. Quant au rationnement, il est simplement inacceptable».



«Ce qu'il faut, c'est des recettes nouvelles»

Contrairement à l'Union syndicale vaudoise, le syndicat de fonctionnaires SUD participe à la Table ronde. Il pourrait cependant décider de la quitter. **Denis Bouvier**, l'un de ses représentants, y participe afin de se battre «pour une modernisation de l'Etat qui ne soit pas une amputation du service public». A ses yeux, le remède financier passe par des recettes nouvelles. Après les premières séances, Denis Bouvier estime que «le niveau de sincérité n'est pas encore atteint: on s'observe, on attend». Et il se prépare à d'après débats quand on parlera de mesures concrètes.



«La société vaudoise est trop cloisonnée»

«La Table ronde doit faire redémarrer la société vaudoise.» Pour **Philippe Leuba**, député et secrétaire général du parti libéral, l'exercice n'est pas purement financier. Bien qu'«étonné par le conservatisme des syndicats et sceptique sur la méthode choisie», Philippe Leuba nourrit toujours l'espoir que la Table ronde aboutira à un consensus sur des mesures concrètes. Pour y arriver, on n'évitera ni les négociations ni les concessions mutuelles. La Table ronde a déjà eu au moins un mérite: réunir des gens qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer. «Elle révèle combien la société vaudoise est cloisonnée; chaque groupe d'intérêt conçoit la société au travers de ses seuls intérêts.»



24 heures

«Il faut encore un apprentissage du consensus»

«Je crains que chacun soit venu à la Table ronde surtout pour défendre ses propres intérêts. S'il n'y a pas d'apprentissage de la recherche du consensus, de remise en question, l'échec est programmé». **Philippe Martinet**, délégué de la Fédération des socié-



tés de fonctionnaires (FSF), ne veut pas se faire d'illusions. Il s'est pris à espérer quand les participants ne venant pas du sérail politique (associations, églises) ont interpellé les auto-

rités en rappelant la nécessité de sortir de la spirale de l'endettement sans briser la cohésion sociale. Si la Table ronde échouait, Philippe Martinet estime qu'elle aura quand même eu une utilité: la mise en place des éléments de tableaux de bord, et «M. Favre aura appris à écouter ses interlocuteurs...»



Les participants

Voici la liste des personnes qui participent à la Table ronde. Etat de la situation au 12 mars.

Partis et associations représentés aux séances plénières

Chambre vaudoise immobilière (CVI), Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Organisme médico-social vaudois (OMSV), World Wildlife Fund, section Vaud (WWF), Pro Natura Vaud (PNV), Centre de liaison des associations féminines vaudois (CLAF), Fédération patronale vaudoise (FPV), Fédération hospitalière vaudoise (FHV), Fédération des paroisses catholiques vaudoises (FPC), Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EER), Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO), Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP), Forum des associations, Prospective et services privés (PSP), Prométerre, Union des communes vaudoises (UCV), Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), Syndicat SUD, Association transports et environnement (ATE), Association routière vaudoise (ARV), Parti radical démocratique vaudois (PRD), Parti libéral (PL), Union démocratique du centre (UDC), Parti démocrate chrétien (PDC), les Verts, Parti socialiste (PS), Parti ouvrier populaire (POP).

GT appui

Jean-Pierre Hocké, Pierre Aepli, Raoul Baud, Jean Campiche, Christian Currat, Frédéric Daler, François de Rougemont, Vincent Grandjean, Laurent Koutaissoff, Patrick Mariller, Roger Nordmann, Bernard-Philippe Savary.

Cellule de communication

Fabien Dunand, Pierre-André Dupertuis, Laurent Rebeaud, Roger Nordmann.

Bureau

Président: Claude Ruey. Avec Philippe Biéler, Charles Favre, Jean-Claude Mermoud.

Etat: Vincent Grandjean, Jean-Pierre Hocké, Roger Nordmann, Laurent Rebeaud, Lee Carnal.

Partis et associations: Pierre-Yves Bossard (PS), Pascal Broulis (PRD), André Bugnon (UDC), Philippe Leuba (PL), Luc Recordon (les Verts), Jean-Luc Strohm (FPV), Josef Zisyadis (POP).

GT formation - culture - loisirs

Présidence: Francine Jeanprêtre (DFJ). Avec Claude Ruey.

Etat: Raymond Durussel (DFJ), Philippe Lavanchy (DFJ), Fabien Loi Zedda (DFJ), Patrick Mariller (GTA), Christian Pilloud (DFJ), Brigitte Waridel (DIRE).

Partis et associations: Jean-Luc Bouduban (WWF), Denis Bouvier (SUD), Sylvie Calmes (CVCI), Mireille Cornaz (PDC), Jacques Desgraz (FPV), Jean Fattebert (UDC), Martine Gagnebin (CLAF), Jacques Gardel, (Artistes de la Constituante), Alain Gilliéron (PRD), Marianne Jaccard (FSF), Christiane Jaquet-Berger (POP), Pierre-Yves Maillard (PS), Yvan Nicolier (UCV), Janine Panchaud (PL), Jean-Yves Pidoux (Verts), Béatrice Vaucher (églises), Jean-Marie Veya (AVOP), Brigitte Zeller (Forum).

GT économie - infrastructures - environnement

Présidence: Jacqueline Maurer (DEC). Avec Philippe Biéler et Jean-Claude Mermoud.

Etat: Daniel Berner (DSE), Stéphane Haefliger (DEC), Jean-Luc Perret (DINF), Michel Rubattel (DINF), Bernard-Philippe Savary (GTA), Philippe Sordet (DEC).

Partis et associations: Raphaël Abbet (UDC), Charles Albrici (FSF), Jacques Ansermet (CVI), Anne Décosterd (WWF), Françoise Golay (Forum), Claude Haldi (ARV), Pierre Hunkeler (PNV), Régis Joly (CVCI), Georges Kolb (ATE), Daniel Kraehenbuehl (Association des hôteliers), François Marthaler (Verts), Pierre-Alain Mercier (PL), Françoise-Emmanuelle Nicolet (SUD), Dimitri Papadaniél (SIA), Jacques Perrin (PRD), Laurée Salamin (CLAF), Jean-Jacques Schilt (PS), Gothard Suess (PDC), Luc Thomas (Prométerre), Jean-François Tosetti (FPV).

GT santé - social

Présidence: Charles-Louis Rochat (DSAS). Avec Jacqueline Maurer.

Etat: Daisy Aubry-Golaz (DSAS), Marc Diserens (SSP), Fabien Dunand (GTA), Pierre-André Grandchamp (Hospices), Stéphane Haefliger (DEC), Christine Schaub (SPAS), Michel Surbeck (SASH), Olivier Thibaud (DSAS).

Partis et associations: Patrick Beal (Association vaudoise des EMS), Pierre Berlie (OMSV), Jean-Marc Bovy (FPV), Albert Chapalay (UCV), Roland Dapples (UDC), Blaise Fattebert (Forum), Michel Glardon (Verts), Rose-Marie Godi (PDC), Martial Gottraux (PS), Joël Guy (églises), Babette Hünenberger (Organisation suisse des patients), Jean-Pierre Jotterand (AVOP), Bernard Krattinger (SUD), Daniel Laufer (SVM), Max Leresche (AVIVO), Alain Maillard (CVCI), Florence Peiry-Klunge (CLAF), Claude Poget (Fédération vaudoise des assureurs maladie), Philippe Rochat (Prométerre), Francis Rossier (PRD), Henri Rothen (FHV), Massimo Sandri (POP), Pierre Théraulaz (FSF), Filip Uffer (PSP), Philippe Vuillemin (PL).

GT fiscalité

Présidence: Charles Favre (DFIN). Avec Philippe Biéler.

Etat: Pierre Curchod (ACI), Pierre Deriaz (ACI), Samuel Perret (ACI), Laurent Rebeaud (GTA), Philippe Sordet (SET).

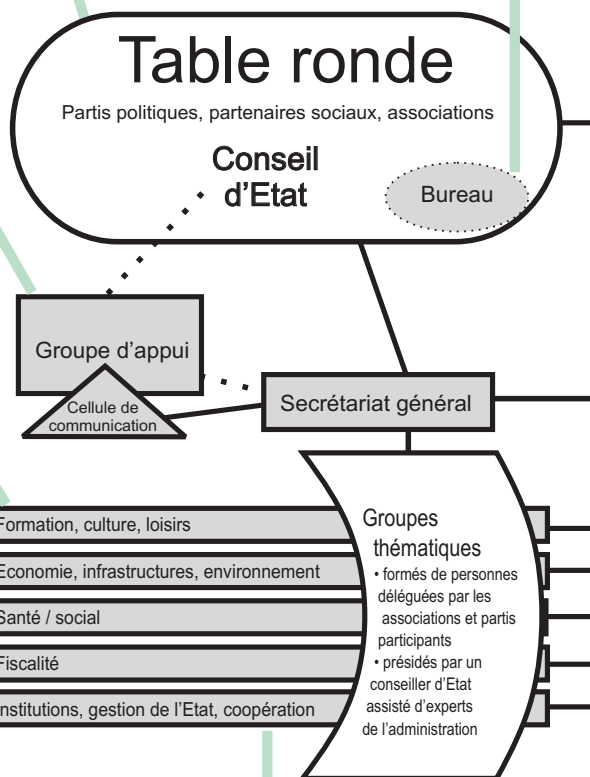
Partis et associations: Claudine Amstein (CVI), Daniel Brélaz (Verts), André Bugnon (UDC), David Cangemi (CVCI), Jean-Paul Dudt (POP), Gabrielle Ethenoz (CLAF), Daniel Gay (Prométerre), Joël Guy (églises), Martine Loppart (AVIVO), Philippe Martinet (FSF), Lucien Masmegan (PL), Jacques-André Mayor (PS), Philippe Noël (Forum), Aristides Pedrazza (SUD), Christophe Reymond (FPV), Jean-Claude Rochat (PRD), Bernard Schmid (PDC), Yvan Tardy (UCV).

GT institutions - gestion de l'Etat - coopération extérieure

Présidence: Claude Ruey (DIRE). Avec Charles Favre et Jean-Claude Mermoud.

Etat: Pierre Aepli (Polcant), J.-F. Bastian (SG DIRE), F. Daler (SPEV), J.-P. Hocké (SAE).

Partis et associations: Guy-Philippe Bolay (CVCI), Fabrice Ghelfi (PS), Charles-Pascal Ghiringhelli (PRD), Jean-Philippe Gogniat (FPC), Pierre Grandjean (UCV), Christiane Mathys (CLAF), Benoit Pasquier (FPV), Charles Peleraux (Forum), Mario-Charles Pertusio (PDC), Gabriel Poncet (UDC), Luc Recordon (Verts), Pierre Rochat (PL), Antoine Santschy (SUD), Daniel Schmutz (EER), Robert Vaucher (FSF), Josef Zisyadis (POP).



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1420	Adjoint B (contrôleurs de gestion départementaux) cl. 27-30 100% (7 postes)	Activité: intégré à l'Etat major d'un département, en étroite collaboration avec le Service des finances départemental, vous conduisez l'introduction d'une nouvelle approche de gestion financière, renforcez les tâches de controlling, contribuez à la création des tableaux de bord et participez à la standardisation des outils de contrôle budgétaire. Indispensable: diplôme de comptable / contrôleur de gestion, licencié HEC ou titre jugé équivalent avec au minimum 5 ans d'expérience en contrôle de gestion / controlling. Expérience en matière d'analyse financière et de gestion de projet. Facilité de communication. Très bonne maîtrise des instruments micro-informatiques.
1401	Adjoint C/ Secrétaire aux affaires fédérales cl. 24-28 100%	Activité: appelé d'une part à traiter du projet de coopération entre les cantons de Vaud et Genève, ainsi qu'avec d'autres cantons, vous serez d'autre part responsable de la préparation des dossiers du Conseiller d'Etat relatifs à la collaboration intergouvernementale en Suisse. Indispensable: vous êtes au bénéfice d'un titre universitaire (droit, sciences politiques) et d'une expérience professionnelle de quelques années. Vous faites également preuve d'un intérêt marqué pour les institutions et les questions d'ordre politique. D'esprit ouvert et positif, vous travaillez indifféremment seul ou en équipe et êtes capable de vous exprimer en allemand et en anglais. Particularité: voir 24 Heures du 11 mars 1999.
1436	Maîtres d'enseignement professionnel A cl. 24-28 100% (2 postes)	Activité: vous enseignez l'allemand pour l'un des postes et l'anglais pour l'autre poste à des élèves du secteur commercial. Indispensable: licence en lettres (disciplines requises, respectivement allemand, anglais) et certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse.
1435	Chimiste ou biologiste B cl. 24-28 Géographe B cl. 24-28 100%	Activité: en charge du traitement de dossier et responsable de domaines spécifiques de la conservation de la nature et du paysage. Suivi des tractations avec les maîtres d'œuvre de projet. Responsabilité dans la gestion de dossiers spécifiques et représentation du Centre de Conservation de la faune et de la nature à des séances. Indispensable: diplôme d'ingénieur chimiste EPF ou ETS avec respectivement 3 ou 6 ans d'expérience ou alors titre universitaire de géographe ou équivalent avec une pratique de 3 ans environ. Expériences pratiques dans l'appréciation de projets dans le domaine de la nature et du paysage. Bonne capacité à négocier.
1421	Concepteur en informatique (domaine fiscal) cl. 23-26 100% (2 postes)	Activité: cette personne sera chargée de l'analyse des besoins des utilisateurs, de l'établissement des cahiers des charges, de la conception et de la maintenance des applications. Elle sera également engagée dans la réalisation de projets. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Connaissances des méthodes de projet et des outils de développement. Résistance au stress, capacité d'organisation et autonomie. Souhaité: intérêts pour le développement dans le domaine fiscal et désir de s'investir de façon durable au sein d'une équipe motivée.
1433	Surveillant chef de maison A cl. 20-22 100%	Activité: vous êtes responsable de la gestion et de l'organisation d'un établissement pour tout ce qui relève de la surveillance et du travail du personnel en uniforme. Vous conduisez l'établissement, un corps de surveillants, une population de détenus et vous veillez à la sécurité au sens large. Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant et avoir une pratique de 10 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Souhaité: connaissance d'une langue étrangère et de l'informatique. Lieu de travail: Orbe.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1429	Ingénieur D cl. 19-23 100%	Activité: assume la surveillance des travaux de chantiers autoroutiers. Indispensable: âgé de 22 à 30 ans, vous êtes en possession d'un diplôme d'ingénieur ETS ou inscrit au REG B ou encore porteur d'un titre jugé équivalent. Vous avez le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative. Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.
1407	1^{er} Secrétaire A cl. 18-20 Secrétaire juriste cl. 22-25 50%	Activité: assiste et remplace le conservateur. Effectue tous les travaux d'un registre foncier. Indispensable: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 10 ans environ pour le 1 ^{er} secrétaire ou une licence en droit pour le secrétaire juriste. Maîtrise des logiciels Word et Excel. Capacité à effectuer, de manière indépendante, des travaux administratifs exigeants. Spécificité: pour le 1 ^{er} secrétaire A: formation dans le domaine du registre foncier. Avoir réussi l'examen professionnel prévu par la loi. Lieu de travail: Aubonne.
1434	Educateur A cl. 18-20 100%	Activité: vous êtes chargé de donner aux prévenus information, soutien, enseignement et vous élaborez, animez des activités à caractère socio-pédagogique (indépendamment des activités organisées par le moniteur de sports). Indispensable: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre équiv. avec pratique professionnelle de 6 ans, maîtrise des outils informatiques et connaissances linguistiques. Expérience dans le milieu carcéral, grand intérêt pour l'éducation des adultes et pour les sciences sociales. Lieu de travail: Lausanne et Orbe.
1402	1^{er} secrétaire B cl. 17-19 100%	Activité: intégré à une petite équipe motivée, vous serez appelé à assurer la gestion administrative des relations avec plusieurs services du département. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique resp. de 8 ans et 13 ans, maîtrise des outils informatiques et aisance rédactionnelle. Autonomie, esprit d'initiative et souplesse. Grande capacité à gérer les situations de stress.
1425	Ouvrier spécialiste B cl. 16-18 1 ^{er} ouvrier qualifié cl. 12-14 100%	Activité: au sein de l'école et stations agricoles cantonales de Grange-Verney à Moudon, mise en place et suivi des essais en production végétale de l'école. Peut être appelé à collaborer à l'enseignement. Indispensable: CFC agricole ou titre jugé équivalent et suivant le niveau du poste de 3 à 8 ans d'expérience professionnelle et une maîtrise fédérale. Sens de l'initiative et des responsabilités, ainsi qu'une certaine autonomie.
1403	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: gestion administrative du personnel d'un office comptant environ 100 collaborateurs (engagement, démission, transfert, mutations diverses, etc.). Travaux dans le domaine de la comptabilité, suivi, contrôle et suivi des dépenses du service et de ses différents bureaux dans le district. Tâches administratives telles que correspondance, proposition au conseil d'Etat, rapports et autres travaux administratifs. Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau avec respectivement 6 et 11 ans de pratique. Faculté d'adaptation, précision et discrétion. Maîtrise des outils bureautiques. Connaissances en gestion financière et en administration du personnel. Maîtrise de Word et Excel. Souhaité: bonnes connaissances de Procofliev, Zadig et Agir.
1427	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: assume le secrétariat / assistantat d'un chef d'une Division, organise et supervise les activités du secrétariat. Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau avec respectivement 6 et 11 ans de pratique. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise des outils bureautiques. Souhaité: formation complémentaire de secrétaire de direction, ainsi que bonnes connaissances de l'allemand. Lieu de travail: Pully.
1432	Surveillant spécialiste A cl. 15-17 100%	Activité: vous secondez et assistez le responsable de l'entretien des bâtiments, vous intervenez sur 5 sites différents. Cette fonction fait appel à vos compétences techniques dans divers domaines: électricité, eau, toiture, chauffage, ventilation, etc. Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant et d'une pratique de 9 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Expérience dans le domaine de l'entretien immobilier et connaissance informatique. Lieu de travail: différents établissements répartis dans le canton. Véhicule indispensable.



1431	Surveillant cl. 12-14 100% (2 postes)	<p>Activité: le rôle du surveillant consiste à soutenir et à encadrer le détenu dans ses diverses activités (travail, sport, activités associatives) et à veiller au respect des règlements et de la discipline.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.</p> <p>Lieu de travail: Lausanne ou Orbe.</p>
1408	Surveillant cl. 12-14 100% (3 postes)	<p>Activité: au sein d'un important établissement, vous contribuez à la sécurité publique en assurant la surveillance, le maintien en détention ainsi que la rééducation de détenus dans les secteurs dits de régimes spéciaux (régime disciplinaire, sécurité renforcée, évaluation et unité psychiatrique).</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre equiv. et pratique de 3 ans. Sexe masculin, nationalité suisse et casier judiciaire vierge. Doit être âgé entre 25 et 40 ans et avoir effectué ses obligations militaires.</p> <p>Lieu de travail: Orbe.</p>
1411	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: vous effectuez, au sein d'une petite équipe, des travaux administratifs tels que correspondance, dactylographie et réception.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec pratique de 5 ans, orthographe sûre, goût pour l'informatique et le contact avec le public.</p>
1405	Employé d'administration cl. 10-12 40% (après-midi)	<p>Activité: vous assumez la réception téléphonique, gérez des dossiers et des fichiers (cartothèques...) et dactylographiez des décisions.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec pratique de 5 ans. Bonne connaissance du traitement de texte.</p> <p>Souhaité: intérêt pour le domaine des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.</p>
1424	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	<p>Activité: au sein de l'école et stations agricoles cantonales de Grange-Verney à Moudon exécute des travaux du domaine de la ferme, plus particulièrement à la porcherie, en collaboration avec d'autres ouvriers agricoles et des apprentis.</p> <p>Indispensable: posséder un CFC d'agriculteur ou une formation jugée équivalente.</p>
1423	Opérateur B cl. 8-11 50%	<p>Activité: travaux d'entretien et de maintenance du matériel et des logiciels des salles d'informatique d'un important établissement scolaire.</p> <p>Indispensable: pratique professionnelle de 2 ans environ dès l'âge de vingt ans. Faculté d'organiser son travail de manière rationnelle et efficace. Esprit de coopération.</p> <p>Souhaité: la préférence sera donnée à un candidat désirant suivre l'école technique d'informatique (ETI) de l'EPSIC (soir et samedi).</p>
1406	Cantonnier des lacs et cours d'eau cl. 8-10 100%	<p>Activité: travaux d'entretien des cours d'eau.</p> <p>Indispensable: être âgé de 20 ans au moins et posséder un permis de conduire catégorie voiture.</p> <p>Souhaité: la préférence sera donnée à des personnes sachant faucher, connaissant les machines de chantiers et la maçonnerie.</p> <p>Spécificité: domicile imposé, région du Chablais.</p>
1428	Aide de police cl. 7-11 100%	<p>Activité: effectue des tâches simples de police, seul ou sous les ordres d'un fonctionnaire de police. Entretien courant des véhicules et du matériel, régulation du trafic, escorte de transports spéciaux, petits travaux de bureaux, organisation des repas.</p> <p>Indispensable: doit être en possession d'un permis de conduire, nationalité suisse, pas d'inscription au casier judiciaire ni de condamnation pour infraction à la loi sur la circulation routière.</p> <p>Spécificité/avantage: véhicule recommandé, vu l'absence de transport public à proximité. Restaurant d'entreprise à disposition. Horaires irréguliers.</p>



Comptes de l'Etat 1998

Déficit moins grave que prévu grâce à des recettes exceptionnelles

Les comptes 1998 de l'Etat de Vaud se soldent par un déficit de 223 millions de francs, alors que le budget prévoyait 457 millions d'excédent de charges. Ce résultat s'explique avant tout par des rentrées financières ponctuelles et inattendues, pour près de 180 millions.

Dans le cadre des travaux de la Table ronde, le Conseil d'Etat a présenté les comptes 1998 le 18 mars, avec six semaines d'avance. Cela constitue un exercice inédit pour l'Etat de Vaud, qualifié par *Le Temps* de «prouesse administrative».

Conformément à la loi sur les finances, le Contrôle cantonal des finances procède actuellement à la révision de ces comptes. La publication des chiffres officiels aura donc lieu après cette révision.

Charges: + 41 millions

Malgré une gestion rigoureuse, le total des charges est supérieur au budget (+ 41 millions), principalement en raison de l'augmentation du nombre des bénéficiaires de prestations sociales individuelles.

Recettes: + 275 millions

La principale surprise des comptes 1998 se trouve dans les revenus. Ceux-ci dépassent

les prévisions d'environ 275 millions. Cette augmentation est principalement due à des revenus ponctuels, qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du budget. Il s'agit notamment de:

- l'argent de la drogue («affaire Arana», + 48 millions),
- la part cantonale au bénéfice de la Banque Nationale Suisse (+ 31 millions),
- la part cantonale au produit de l'impôt anticipé (+ 14 millions),
- l'impôt sur les successions et donations (+ 82 millions).

Si l'on ne tenait pas compte de ces revenus ponctuels, le déficit s'élèverait à 392 millions de francs.

Investissements

Proches du budget de 300 millions, les comptes d'investissements s'élèvent à 264 millions, y compris la comptabilisation de la participation cantonale de 30 millions à la Fondation Beaulieu. Ainsi, l'Etat

a-t-il injecté 234 millions de francs (montant net) dans l'économie en 1998.

La dette augmente toujours

La dette poursuit sa progression (+ 223 millions) tandis que les intérêts passifs se stabilisent (+ 2 millions) grâce au niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts et à une gestion dynamique de la dette (*voir tableau p. 12*).

Projections pour 2000 et 2001

Les projections financières pour les années 2000 à 2002 ne sont que faiblement affectées par la surprise des comptes 1998: le déficit s'élèverait à 515 millions pour l'an 2000, à 534 millions et 600 millions pour les deux années suivantes. Les charges de l'Etat vont inéluctablement augmenter en fonction d'évolutions prévisibles et qui échappent à son influence: vieillissement de la population, augmentation du nombre d'élèves, chômage de longue durée, report des charges de la Confédération, etc.

L'évaluation des salaires

Dans les projections pour l'an 2000, les charges salariales sont évaluées selon la convention salariale 1999-2000 (avec contribution de solidarité). Pour l'an 2001, en revanche, elles sont fondées sur l'hypothèse d'une pleine application du statut.

Les efforts de l'administration

Le Conseil d'Etat conclut que la relative bonne surprise des comptes 1998 s'explique essentiellement par des événements extraordinaires qui ne sont pas destinés à se répéter. Il relève par ailleurs que l'administration a pleinement réalisé les efforts intenses d'économie et de rationalisation qui lui ont été demandés ces dernières années. Cela confirme, à ses yeux, l'un des principaux objectifs de la Table ronde, qui est de dégager des moyens nouveaux et inédits pour assainir les finances de l'Etat.



Les conseillers d'Etat Charles Favre et Jacqueline Maurer à la Longeraie, le 18 mars, avant la présentation des comptes devant la Table ronde. A l'arrière-plan, Patrick Mariller, chef du Service des finances.

PHILIPPE WÄLDER



Le pourquoi des écarts budget-comptes

L'Etat a récolté en 1998 plus d'argent que ne le prévoyait le budget (275 millions, soit 6,3%). Il a aussi dépensé plus que prévu (41 millions, soit 0,9%). Explications.

Il y a forcément un écart entre le budget et les comptes. L'élaboration du budget n'est pas une science exacte. Il consiste à prévoir les dépenses et les revenus de l'année à venir en fonction de données connues (salaires, évolution démographique), mais aussi d'hypothèses et d'approximations quant à l'évolution de la conjoncture économique et des comportements individuels. Le tableau ci-contre montre les déficits et les bénéfices inscrits aux budgets (en vert) et révélés par les comptes (en gris) depuis 1980. On observe une tendance à sous-estimer les bénéfices pendant la haute conjoncture (jusqu'en 1989), puis à sous-estimer les déficits (1992-1994). Depuis 1995, ce sont les déficits qui sont sous-estimés, sans que les méthodes de prévision aient notablement changé.

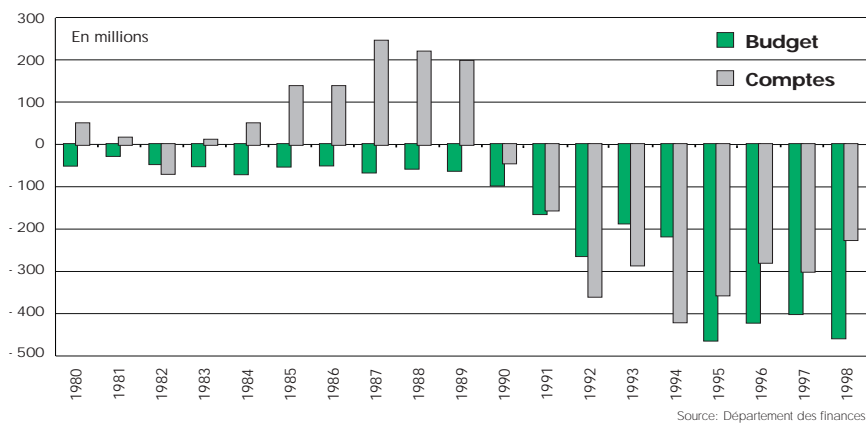
Etant donné que de nombreux revenus sont aléatoires, l'estimation des revenus peut toujours donner lieu à des surprises en bien ou en mal, de l'ordre de plusieurs centaines de millions. Dans ce domaine, les performances de l'Etat de Vaud sont plutôt bonnes en comparaison intercantonale. Selon une étude de la *Vie économique* de février 1998, portant sur les années 1987 à 1996, la différence entre revenus budgétisés et revenus effectifs se situe, pour l'Etat de Vaud, à 2,9%. La moyenne suisse est de 4%.

L'augmentation des dépenses sociales

Au chapitre des charges, c'est dans le secteur social que l'on enregistre les plus grands écarts entre le budget et les comptes, une situation qui s'explique notamment par l'augmentation du chômage de longue durée.

- L'Aide sociale vaudoise (+ 30 millions par rapport au budget), conséquence de l'accroissement du nombre de bénéficiaires.
- Le revenu minimum de réinsertion (+ 21 millions) fruit d'une sous-évaluation du coût par bénéficiaire et de la durée de prise en charge individuelle.
- Les prestations complémentaires AVS/AI (+ 22 millions) en raison du vieillissement de la population.
- Les subsides à l'assurance maladie (+ 17 millions), résultat notamment de la croissance du nombre des bénéficiaires.

Ecarts entre budget et comptes 1980-1998



Le budget ne correspond pas forcément à une dépense. Formellement, il est une autorisation de dépenser. Cela est particulièrement visible dans le domaine du personnel. Le budget comprend les effectifs complets de l'Etat, y compris les postes vacants. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement pourvus toute l'année, en raison de départs, des délais de carence ou des difficultés qu'éprouve l'Etat à trouver rapidement les person-

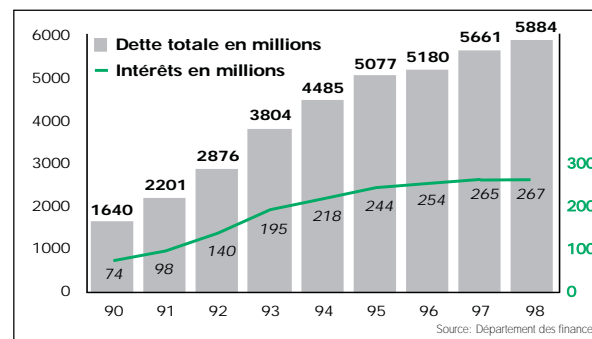
Pourquoi les dépenses salariales sont toujours inférieures au budget

nes dont il a besoin dans les secteurs où la main-d'œuvre disponible est rare. En fait, le nombre de postes à l'Etat tend à augmenter au cours de l'année. C'est le résultat d'une tendance générale à la hausse, mais également l'effet des engagements effectués lors de la rentrée scolaire. Dans les comptes 1998, les charges en matière de

personnel représentent 41,3 millions de moins que les 1'719 millions prévus au budget, soit un écart de 2,4%. 31,3 millions s'expliquent par «l'effet budget» décrit plus haut, 12 millions sont le résultat de la limitation des nouveaux engagements dans les Offices régionaux de placement consécutive à la détente constatée sur le front du chômage.

La dette continue d'enfler

Bien que les résultats de comptes 1998 soient meilleurs que prévu, ils restent nettement déficitaires. L'Etat doit emprunter pour financer ce que les revenus ne couvrent pas. Conséquence: une augmentation de la dette publique de 223 millions. Depuis 1995, le service de la dette a été pratiquement stabilisé à environ 10,5% des revenus fiscaux, malgré l'augmentation de la dette. Cela est dû à la conjonction



de deux facteurs: une gestion de la dette plus dynamique qu'autrefois, et des taux d'intérêt exceptionnellement bas ces quatre dernières années.

Des recettes fiscales en dents de scie

Globalement, les revenus fiscaux ont augmenté entre 1997 et 1998. Cela est dû au rendement inattendu des impôts sur la fortune, le capital, les droits de mutation et surtout les successions et donations. L'impôt le plus important, celui sur le revenu, s'inscrit à la baisse.

Le revenu global des impôts vaudois s'inscrit pour l'année 1998 à 2'444 millions de francs. C'est 103 millions de mieux qu'en 1997 (+4,2%). Et c'est 177 millions de mieux que ne le prévoyait le budget 1998 (+7,5%).

Le budget prévoyait une légère baisse du rendement des impôts par rapport à 1997. Il ne prévoyait pas, en effet, des augmentations aussi fortes du rendement des impôts sur la fortune, le bénéfice et le capital, les gains immobiliers et les droits de mutation, les successions et donations.

Ces différents impôts bénéficient à la fois de la reprise de certaines activités écono-

miques, qui se répercutent rapidement sur leur rendement, et de quelques événements d'une ampleur sans précédent dans le domaine des successions et donations.

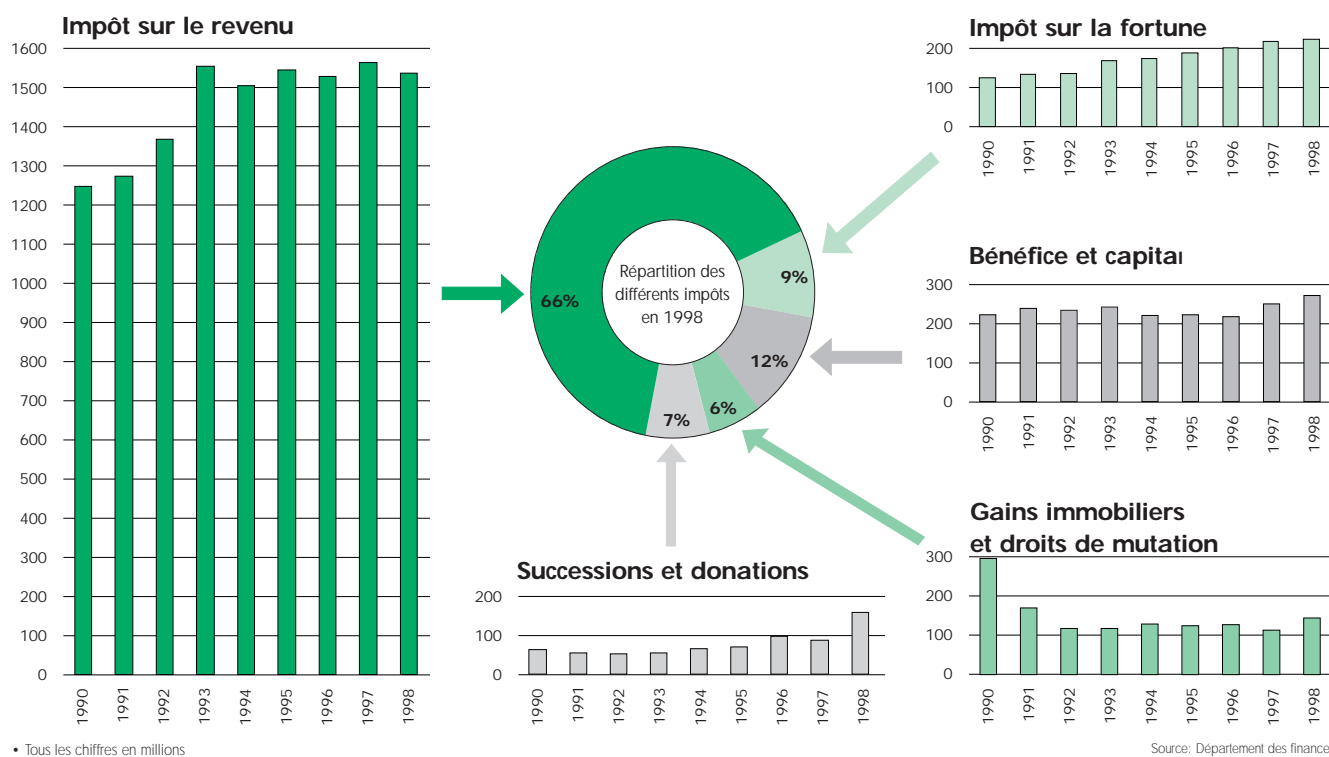
Impôt sur le revenu: 10 millions de moins que prévu

Pourtant, le budget était trop optimiste sur l'impôt le plus important, celui sur le revenu, qui représente à lui seul plus des deux tiers des revenus fiscaux du Canton. Il prévoyait une baisse d'environ 15 millions par rapport à l'année précédente, afin de tenir compte du fléchissement observé traditionnellement pour la deuxième année de chaque période fiscale. Cette baisse résulte

notamment des taxations intermédiaires que les contribuables peuvent exiger lorsqu'ils subissent une modification substantielle de leur revenu imposable. C'est évidemment surtout lorsque leur revenu baisse que les contribuables demandent une correction de leur taxation. Or le fléchissement attendu n'a pas été de 15 millions, mais de 25 (graphique ci-dessous). D'où un écart négatif de 10 millions entre budget et comptes au chapitre de l'impôt sur le revenu.

Cette baisse de l'impôt sur le revenu manifeste l'importance des difficultés économiques qui ont touché, en 1997, un grand nombre de contribuables «moyens».

Evolution des recettes fiscales 1990–1998



L'impôt sur les successions et donations fait un bond spectaculaire, de l'ordre de 100 millions. L'ACI estime que ce bond est dû à quelques événements exceptionnels, non récurrents, pour 82 millions. Les prévi-

sions pour le rendement de cet impôt seront corrigées à la hausse pour 20%.

L'impôt sur la fortune bénéficie essentiellement de la réestimation fiscale des immeubles. **L'impôt sur les gains immo-**

biliers traduit une reprise des affaires dans le domaine de la construction. Il reste cependant très éloigné des rendements enregistrés à la fin du boom immobilier des années 80, encore visible en 1990.

Loi sur la statistique cantonale

Des données sous haute surveillance

En mai prochain, le Grand Conseil se déterminera sur un projet de loi consacré à la statistique cantonale. Au cœur du nouveau dispositif: le secret statistique.

A l'origine de la loi, une simple constatation: les dispositions légales actuellement en vigueur pour régler la fonction statistique cantonale sont dispersées, lacunaires et souvent obsolètes. A l'heure où les demandes d'informations émergent de toutes parts, la statistique cantonale doit se doter de règles précises lui permettant d'atteindre ses objectifs qualitatifs (fiabilité, pertinence, cohérence et indépendance) tout en garantissant à chacun l'accessibilité à l'information et la protection de la sphère privée.

L'introduction du secret statistique constitue l'un des points forts de cette loi. Cette disposition stipule que les données communiquées à des fins statistiques ne peuvent être utilisées dans aucun autre but. A titre d'exemple, les informations comptables récoltées auprès d'une entreprise ne doivent pas être employées à des fins fiscales.

Chef du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques), Jean Campiche a dirigé ce projet. Il nous livre ici ses commentaires.

— *Quelles seront les conséquences de cette loi pour les services de l'Etat?*

— D'une manière générale, l'introduction de la loi sur la statistique et de son règlement d'application ne devrait pas avoir d'impacts majeurs sur les activités des services, dans la mesure où l'organisation interne à l'Etat qui découle de cette loi est déjà en place depuis 1993. L'élément novateur de ce projet se situe au niveau du statut qu'il concède à la fonction statistique: cette dernière devient une véritable politique publique.

— *Ce projet améliorera-t-il la qualité des prestations offertes aux différents «clients» de la statistique cantonale, que ce soit l'administration ou le grand public?*

— Ce sont les compétences professionnelles des statisticiens qui assurent la qualité des informations statistiques et non pas le cadre légal. Le SCRIS a le souci permanent de maintenir, de contrôler et d'améliorer la qualité de ses prestations. La loi quant à elle garantit la qualité organisationnelle de

la collecte des données en mettant l'accent sur la coordination des activités statistiques afin d'éviter les doublons et les incohérences. Par ailleurs, la qualité relationnelle entre les fournisseurs, les utilisateurs et la statistique se trouve renforcée par l'introduction du secret statistique. Si la loi instaure un climat de confiance entre le collecteur et le fournisseur de données, nous devrions obtenir une information encore plus fiable, donc de meilleure qualité.

— *Qu'est-ce qui différencie le secret statistique de la loi sur la protection des données?*

— La loi sur la protection des données stipule qu'un fichier administratif n'a qu'une seule fin, à savoir l'objet administratif pour lequel il a été développé. Néanmoins, elle donne au SCRIS – à titre exceptionnel – la compétence d'utiliser les fichiers informatiques de l'ensemble de l'administration pour réaliser ses activités. Cette exception est aisément justifiée par les économies

«Le secret statistique impose le plus strict anonymat sur les données»

ainsi réalisées. Le secret statistique va plus loin: il impose le plus strict anonymat sur les données. Toutes les informations permettant d'identifier son émetteur – qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale – sont détruites après la collecte et la validation des données.

— *Qu'est-ce qui garantit aux Vaudois que les informations statistiques produites par le SCRIS sont véritablement neutres et objectives?*

— Le SCRIS a pour mission d'informer aussi bien les autorités cantonales et communales que l'ensemble de la collectivité. Pour ce faire, il doit, en vertu de l'article 4 de la loi, collecter, traiter, stocker et analyser les données sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance et dans



Jean Campiche, chef du SCRIS.

le respect des règles déontologiques de la profession. Si le politique peut commander une enquête, il n'intervient à aucun moment dans le choix des méthodes utilisées ou sur l'interprétation des résultats. Ce sont donc l'autonomie du SCRIS et le professionnalisme de ses collaborateurs qui doivent garantir la neutralité et l'objectivité des informations produites.

— *Cette loi permettra-t-elle de développer de nouvelles synergies avec les cantons et la Confédération?*

— Oui, et j'irai même plus loin. S'agissant d'une loi «euro-compatible», et en considérant les perspectives en matière de collaboration statistique, il est très probable que nous arrivions un jour à une collaboration transfrontalière plus intense. Rappelons cependant que le canton de Vaud possède une longue tradition de collaboration tant au niveau fédéral, cantonal que régional. A titre d'exemple, les cantons de Vaud et de Genève ont signé, en 1996, une convention de coopération en matière de statistique publique qui a notamment permis de développer le *Mémento statistique Vaud-Genève*. De plus, la Plateforme d'information statistique (PISE) développée par le SCRIS est aujourd'hui également utilisée par le canton de Genève. Ce projet vise à mettre en commun et à traiter des données statistiques vaudoises et genevoises sur une même infrastructure informatique.

Interview: Chantal Epiney



Les décisions de la quinzaine

DINF

Département des infrastructures

Adoption de la liste des adjudicateurs soumis à la législation sur les marchés publics

Le Conseil d'Etat a adopté la liste des adjudicateurs publics et privés soumis à la législation sur les marchés publics. Le nombre d'entités assujetties, en plus des services de l'Etat et des communes, s'élève à 359. Cette liste sera publiée dans la Feuille des avis officiels et mise à jour chaque année par le Département des infrastructures.

Jean-Luc Perret, secrétaire général, 021/316 70 03

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Bicentenaire : détail des comptes

En réponse à une interpellation du député Arthur Durand, consécutive à un crédit supplémentaire pour le financement des diverses manifestations du Bicentenaire de la Révolution vaudoise, le Conseil d'Etat vient de donner le détail complet des coûts. Les cinq grandes créations publiques ont coûté Fr. 1'317'000.-. Le total pour le Bicentenaire est de Fr. 2'470'000.-, ce qui a conduit au déficit de Fr. 270'000.-. Le Conseil d'Etat précise que, conformément à la convention passée entre l'Etat de Vaud et l'Association Bicentenaire 98, les comptes et la gestion de l'opération sont soumis pour vérification au Contrôle cantonal des finances. Sur cette base le Conseil d'Etat appréciera s'il y a lieu de prendre d'autres mesures.

Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Victimes de moins de 16 ans: il faut les protéger

Le Conseil d'Etat est favorable à l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. En effet, la révision mise en consultation va dans le sens de la pratique actuelle des autorités judiciaires vaudoises en la matière, en vue d'obtenir une meilleure protection des victimes d'abus sexuels âgées de moins de 16 ans. Le but de la révision est d'obtenir une sorte d'uniformisation au niveau suisse des méthodes d'auditions des victimes d'abus sexuels, tout en protégeant au mieux le droit d'être entendu du prévenu, ainsi que la sphère privée de la victime en vue d'éviter le phénomène dit de «victimisation secondaire». Néanmoins, le Conseil d'Etat formule quelques craintes quant à la limitation du nombre d'auditions de manière

stricte. De plus, il trouve que la possibilité de recourir contre une décision de classement prise d'un commun accord avec la victime est inutile.

Me J. Chabloz, Service de justice et législation, 021/316 45 45

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Etat de la planification sanitaire Vaud-Genève

Répondant au postulat de la députée Christiane Jaquet-Berger proposant l'étude d'une planification sanitaire Vaud-Genève qui permette une collaboration dans ce domaine, le Conseil d'Etat rappelle d'abord qu'une planification est déjà réalisée par l'inscription réciproque d'hôpitaux sur les listes LAMal des deux cantons. Il évoque ensuite le débat au niveau fédéral sur la motion R. Gysin qui pourrait attribuer au Conseil fédéral la planification des centres hautement spécialisés ou universitaires. Il souligne enfin qu'un certain nombre de projets de collaboration sont déjà réalisés ou en voie de l'être sous l'égide de l'Association Vaud-Genève créée dans ce but. Une étude complémentaire serait donc redondante.

Service de la santé publique, Michel Montavon, 021/316 42 03

Transformation de l'Hôpital du Chablais

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret pour garantir le financement et prendre en charge le service de la dette des travaux de transformation à l'Hôpital du Chablais. Les hôpitaux d'Aigle et de Monthey ont fusionné l'année dernière et se sont entendus pour rationaliser leurs missions. Ainsi, le site d'Aigle accueille principalement le secteur "Mère-Enfant" comprenant la gynécologie, la maternité et la pédiatrie, alors que le site de Monthey reçoit la chirurgie lourde. Les travaux se monteront à un total de Fr. 3'672'800.-. La part garantie par l'Etat de Vaud est de Fr. 1'652'800.- pour deux ans, soit Fr. 826'400.- par an. Le projet de décret sera soumis au Grand Conseil lors de la session de mai 1999.

Service de la santé publique, Adrian Griffiths, 021/316 42 66

DEC

Département de l'économie

Libre circulation Suisse/UE: craintes sur les risques de sous-enchère salariale et sociale

En réponse à une consultation fédérale sur les mesures d'accompagnement à l'introduction de la libre circulation des personnes dans le cadre de l'accord Suisse/Union européenne (UE), le Conseil d'Etat se déclare globalement favorable au projet, estimant qu'une libéralisation progressive se justifie. Il partage cependant les craintes des milieux professionnels et de la population sur les risques de sous-enchère salariale et sociale et approuve les mesures d'accompagnement prévues pour y pallier.

François Czech, chef de l'Inspection cantonale du travail, 021/316 61 31

Exercice de l'activité de vétérinaire par des ressortissants de l'UE: juridiquement impossible

En réponse à une question du député Philippe Vuillemin sur la liberté d'exercer certaines professions - plus précisément celle de vétérinaire - sur notre territoire par des ressortissants de l'Union Européenne (UE), le Conseil d'Etat estime que, vu l'incertitude qui plane sur les modalités d'application des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, il est juridiquement impossible et politiquement peu judicieux d'assouplir dès maintenant les règles migratoires.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

Travailleurs du secteur «construction»: oui à un dispositif adapté aux nouvelles technologies

Suite à une consultation fédérale sur le projet d'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction, le Conseil d'Etat estime judicieux d'actualiser la législation et de renforcer le dispositif réglementaire. Se mettre en conformité avec les nouvelles technologies lui paraît également indispensable. Tout en considérant que le projet répond globalement à ses attentes, il suggère cependant quelques précisions afin d'améliorer l'efficacité dans l'application.

François Czech, chef de l'Inspection cantonale du travail, 021/316 61 31

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

La commune de la Tour-de-Peilz est autorisée à exercer la police de la circulation

Après Montreux, Morges, Nyon, Pully, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains, la commune de la Tour-de-Peilz est à son tour autorisée à exercer la police de la circulation. En vertu du règlement du 10 janvier 1979, le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser cette commune à exercer cette nouvelle fonction en définissant ses compétences en matière de constatation et de dénonciation des infractions dans le domaine de la circulation.

Jacques Buchet, Police cantonale, 021/644 80 21

Fête des vigneron 1999: facturation des prestations de l'Etat

Même si le montant définitif ne sera connu que dans quelques semaines, le montant des prestations de l'Etat pour la Fête des vigneron peut être estimé aujourd'hui entre 500'000 francs et 1 million de francs. Ces montants approximatifs couvrent les prestations de la Police cantonale (sécurité) et du Service des routes (signalisation-fléchage). Le Conseil d'Etat a toutefois plafonné le montant de sa facture à 1,35 millions de francs et autorisé le chef du DSE à signer l'accord final relatif à la facturation des prestations fournies par l'Etat.

Pierre-Yves Perrin, secrétaire général adjoint, 021/316 45 20



Le rêve de F. Drtikol: concilier peinture et photographie

Le Musée des Arts décoratifs de Prague présente à Gingins jusqu'au 30 mai les œuvres du photographe tchèque Drtikol. Portraits, paysages et ruelles pragoises sont au rendez-vous.

SPFONDATION NEUMANN

Autoportrait au cigare, 1913

Avec les œuvres de Frantisek Drtikol, la Fondation Neumann consacre sa première exposition à la photographie. Elle accueille une exposition du Musée des arts décoratifs de Prague dédiée au Drtikol du début de siècle. A travers une centaine de portraits, paysages et scènes de la vieille ville de Prague, cet accrochage met en scène une face encore méconnue de la production de ce grand nom de la photographie tchèque.

Influences artistiques

Né à Pribram, en Bohême, dans une famille commerçante, Drtikol manifeste dès l'enfance un intérêt pour la peinture. Toutefois, suivant les désirs paternels, il fait un apprentissage de photographe, puis continue sa formation dans l'effervescence artistique munichoise et trouve ses thèmes de prédilection dans l'esthétique symbolique. Ses portraits de femmes à la longue chevelure, cha-

peautés ou entourées de fleurs, et ses paysages où les arbres s'étirent jusqu'à des ciels chargés s'inscrivent dans le mouvement pictorialiste, qui rêvait de concilier peinture et photographie.

La production de Drtikol entre 1901 et 1914 se situe dans cette approche qui connaît un essor international dès la fin du XIX^e et remet en question l'activité du photographe et le statut de l'image. Réagissant à l'image académique du métier de portraitiste-photographe, les pictorialistes luttent contre le préjugé selon lequel la photographie ne serait qu'un transfert mécanique de la réalité. Et tentent de faire accéder leur travail au rang d'œuvres d'art. Comme ses contemporains, l'artiste privilégie les effets de matière et voue une attention particulière au tirage, allant jusqu'à retoucher les images au pinceau pour leur conférer une apparence picturale.

Dans son atelier pragoise ouvert en 1910, Drtikol s'oriente vers la photographie de nu qui le rendra célèbre après la Première Guerre mondiale. Avec l'ensemble des vues des vieux quartiers de Prague, son travail prend valeur de document. Il entraîne le spectateur dans un univers citadin voué à disparaître, mais qui fascine des artistes comme Franz Kafka.

DG

Frantisek Drtikol, photographies 1901-1914: jusqu'au 30 mai à la Fondation Neumann, Gingins. Je et ve de 14h à 17h. Sa et di de 10h30 à 17h. Visite guidée publique: samedi 17 avril à 14h30 (ou sur demande).

Sans titre (nu avec draperie), 1912

Expositions

Musée Jenisch, Vevey — **Civica Galleria d'Arte, Bellinzona.** *Voyage au travers des collections de la Villa dei Cedri de Bellinzona — Viaggio attraverso le collezioni. Il museo Jenisch di Vevey a Villa dei Cedri di Bellinzona.* Du 25 mars au 24 mai (Bellinzona: ma-sa 10h-12h et 14h-18h; di 10h-18h); Vevey: ma-di 11h-17h).

CHUV. *Carl Fredrik Reuterswärd* (dans le cadre de la Semaine internationale du cerveau). Jusqu'au 25 mars.

Musée cantonal des beaux-arts. *Un musée pour demain ? L'art contemporain dans les collections privées vaudoises.* Du 23 mars au 20 juin (ma-me 11h-18h; je 11h-20h; ve-di 11h-17h; Jeudi-Saint, Pâques, Ascension 11h-17h).

Théâtre, danse

Théâtre Kléber-Méleau. *La traversée de l'hiver*, de Yasmina Reza. Mise en scène Philippe Mentha. Avec Viviana Aliberti, Lise Ramu, Maurice Aufair, etc. Du 9 avril au 9 mai (ma-je 19h; ve-sa 20h30; di 17h30).

Sévelin 36. *Etude sur la légèreté*, par la Compagnie Philippe Saire. Jusqu'au 28 mars (je 19h; ve-sa 20h30; di 17h).

Musique

Cathédrale de Lausanne.

Concert de Vendredi-Saint. *J.S. Bach, Prélude et Fugue en si mineur BWV 544; J. Haydn, Les sept dernières paroles du Christ sur la croix.* Par l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Jesus Lopez-Cobos. Jean-Christophe Geiser à l'orgue. Vendredi 2 avril, 17h.

Concert de Pâques. *V. Lübeck, Praeludium en ré mineur; J.S. Bach, Les 6 chorals Schübler BWV 645-650; F. Mendelssohn, 1^{ère} sonate en fa mineur, op. 65, No 1.* Jean-Christophe Geiser, organiste de la cathédrale. Dimanche 4 avril, 17h.

Conservatoire de Lausanne. Midi-concerts. *PERCUSSION. Classe de Stéphane Borel.* Mercredi 24 mars, 12h15-13h.

Conférences

CHUV, auditoire Yersin. *Allergies alimentaires.* Conférence du Dr Eigenmann. Lundi 19 avril, 20h. Entrée libre.

EPFL, Centre Midi (Ecublens). *Le temps partiel, piège ou panacée?*, par le prof. Françoise Messant-Laurent. Jeudi 25 mars, 18h30.

Les cours et courettes du vieux Prague, 1911